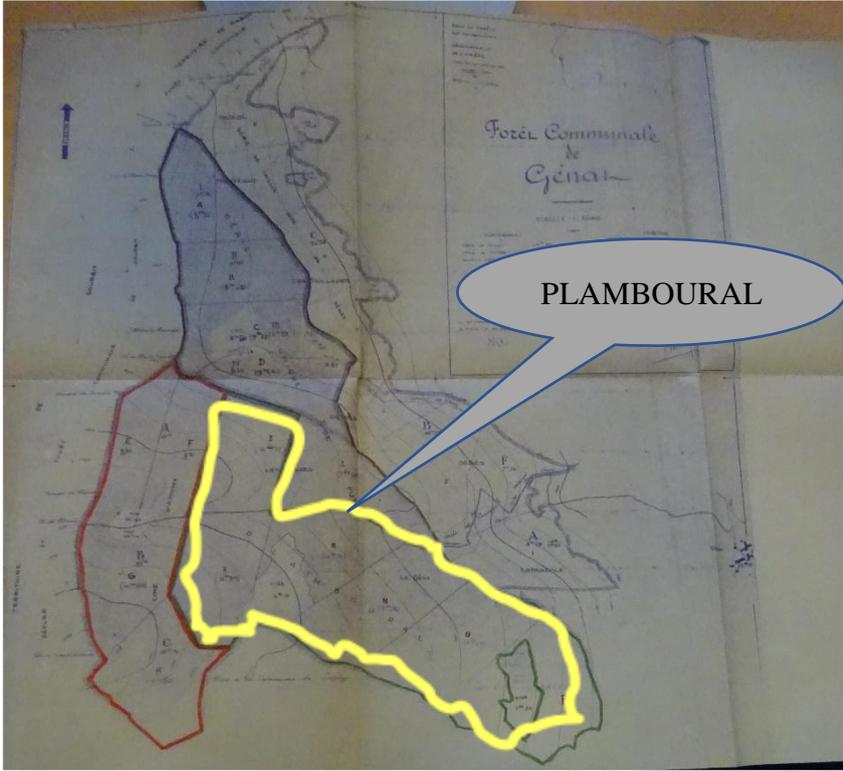


## GENAT : le bétail à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

En 1873 la commune de Génat prend la décision de l'achat des 84 ha de montagne et



bois situés au lieu-dit Plamboural (en jaune ci-dessous) appartenant à Madame Teulière, veuve Astrié résidante à Capoulet.

Par cet achat, les Génatois réactivent un pan important de leur économie : sous l'Ancien Régime, ces territoires appartenait à la baronnie d'Alliat dont dépendaient Génat, Alliat et Lapège.

Moyennant redevances (censives), les habitants de ces communes en avaient droit d'usage. La Révolution avait confisqué les biens de

la Noblesse, ceux-ci avaient ensuite été vendus à des particuliers issus de la classe montante et industrielle, la Bourgeoisie. Face à cette privatisation, les communautés rurales s'en étaient vues privées de jouissance.

Les forêts ont des rôles multiples. Elles fournissent le bois pour le chauffage, la construction ou la réparation de l'habitat et l'entretien des instruments aratoires. Elles servent de lieu indispensable pour le pâturage des troupeaux. A cette époque le plateau est entièrement cultivé avec très peu de prairies. Après la Révolution, l'aïeul Teulière de Mme Astrié se porte acquéreur de 800 ha de terrains (600 ha de bois et 200 ha de vacants), bien national provenant de la baronnie d'Alliat. Le procès de 1812 intenté par les 3 communes de l'ancienne baronnie, Alliat, Génat et Lapège au sieur Teulière exige la répartition des 600 ha de bois. Seulement un tiers des bois revient à Teulière, les deux-tiers sont répartis entre les 3 communes au prorata des feux allumants.

Le montant de la transaction s'élève à 15 000 francs, somme considérée non exagérée par le Conseil municipal lors de sa délibération du 11 mai 1873, sous la présidence du maire Jean-Pierre Claustres. Pour financer cet achat, la municipalité prend la décision de prélever une taxe sur les bestiaux appartenant aux 48 familles génatoises. En 1892,

la commune prélève 1 franc par famille pour l'affouage<sup>1</sup>, 0,07 francs par vache et 0,02 francs par brebis. La municipalité établit annuellement un rôle d'affouage et de dépaissance<sup>2</sup>Celui de 1892 nous renseigne très précisément sur le nombre de bêtes possédées par les 48 familles.

En cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la Préfecture effectue des statistiques sur la composition des troupeaux par village. Le tableau ci-dessous est établi en 1896. Quelques différences au niveau des chiffres apparaissent entre le tableau du rôle et celui communiqué à la Préfecture. Peut-être, Génat est-elle imposée selon le nombre de bêtes. En conséquence elle minimise ses chiffres !

## Constat

A la fin de ce XIX<sup>e</sup> siècle, chaque famille possède au moins deux vaches nécessaires pour les travaux de l'agriculture. Utilisés pour les travaux des champs, ânes et juments sont aussi présents. L'élevage est principalement orienté vers le mouton (1139). 150 porcs, en moyenne 3 par famille, sont élevés pour assurer l'alimentation annuelle en viande. La production de 7300 litres de lait pour une année reste un chiffre faible, 20 litres par jour pour 220 habitants. Génat ne fabrique pas du fromage pour la revente. . La race gasconne ne donne pas de vaches laitières.

Le propriétaire le plus nanti est Marcelin Delpy<sup>3</sup>, ancien instituteur à Génat, originaire d'Orus. Il acquiert une grande propriété en 1885, convoitée par le maire Jean-Pierre Claustres. Les relations entre ces deux Génatois ne sont pas alors des plus paisibles, d'autant que Delpy est le chef de file des tenants des catholiques, camp des conservateurs et Claustres celui des républicains, donné comme progressiste.

Au travers des nombreux courriers échangés et parvenus jusqu'à nous, les rapports entre ces deux hommes, figures de l'histoire mouvementée de Génat de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, seront décrits dans une des prochaines contributions de l'Association Patrimoine.

---

<sup>1</sup> Possibilité donnée au Conseil municipal de réserver une partie des bois de la forêt communale pour l'usage de ses habitants

<sup>2</sup> Droit de pâturage

<sup>3</sup> Voir son implication politique dans le village dans l'ouvrage « Génat au fil de l'eau » publié en juillet 2022, auteurs Christian Bonrepaux et Jean-Pierre Mathe

# République Française



## Rôle

d'affouage et de dépense de la Commune de Jenat pour l'année 1892, dont le produit est destiné à parer aux intérêts annuels dus par la Commune à Madame V<sup>ve</sup> Astié de Copoutet provenant de l'acquisition faite par la Commune de Jenat de ses bois et montagnes.

numeros	noms. et prenom. des propriétaires	nombre de			taxe affouage et par tête de bétail			montant à payer par chaque propriétaire	Emargements
		affouage	vaches	brebis ou moutons	affouage	vaches	brebis ou moutons		
1	52 Conte augustin fabia	1	7	"	1	"	07	"	1 49
2	57 Conte baymond jendene	1	2	93	1	"	07	02	3 00
3	43 Carbonne françois	1	4	35	1	"	07	"	1 98
4	28 Viguierie Rose <sup>M<sup>lle</sup></sup> Huille	1	"	"	1	"	"	"	1 "
5	27 Huille vincenti	1	3	40	1	"	07	"	2 01
6	34 Viguierie Jean huille	1	2	20	1	"	07	"	1 54
7	55 Conte françois jendene	1	5	52	1	"	07	"	2 39
8	65 Conte Etienne jendene	1	4	20	1	"	07	"	2 28
9	68 Conte Guillaume morty	1	5	54	1	"	07	"	2 43
10	14 Bonnam Jean auguste	1	3	24	1	"	07	"	1 69
11	111 Matho françois	1	2	15	1	"	07	"	1 44
12	22 Fondere dominique	1	2	"	1	"	07	"	1 14
13	71 Barrouffe Justine	1	"	"	1	"	"	"	1 "
14	51 Conte pierre jendene	1	4	"	1	"	07	"	1 28
15	59 Conte françois jendene	1	4	"	1	"	07	"	1 28
16	61 Conte Rosalie	1	"	"	1	"	"	"	1 "
17	62 Conte Paul marcin	1	6	"	1	"	07	"	1 42
18	23 Huille Jean jeannetis	1	3	22	1	"	07	"	1 65
19	86 Fondere alexandre	1	6	60	1	"	07	"	2 62
20	21 Bonnam alexandre	1	4	"	1	"	07	"	1 28
21	102 Sauze Bernard	1	3	"	1	"	07	"	1 21
	a Reporter	21	69	495					35 73

Suite du Role d'autre part

numeros	noms et prenomms des propriétaires	nombre de			Rataffouage et par tête de bétail			Total a payer par chaque propriétaire	Emargements
		affouages	vaches	brebis ou moutons	affouages	vaches	brebis ou moutons		
	Report.	21	69	495				35 73	
22	105 Dauge francois pedou	1	3	30	1	07	02	1 81	
23	109 Nothe Jeanjean	1	4	40	1	07	02	2 08	
24	107 Doulez Jean Savau	1	2	"	1	07	"	1 14	
25	92 Conte Marianne	1	"	"	1	"	"	1 00	
26	75 Delys Marcelin	1	16	115	1	07	02	4 42	
27	29 Builles christophe	1	6	46	1	07	02	2 34	
28	121 Bougas rosali et stiel	1	1	"	1	07	"	1 07	
29	85 Bondere Joseph feriel	1	3	"	1	07	"	1 21	
30	98 Builles Jeanmonier <sup>1820</sup> <sub>viquier et stiel</sub>	1	2	"	1	07	"	1 14	
31	99 Dauge Joseph pedou	1	2	"	1	07	"	1 14	
32	126 Derguy Guillaume	1	3	"	1	07	"	1 21	
33	47 Claustris Jeanjean	1	2	"	1	07	"	1 14	
34	51 Conte Jeanjean Jondance	1	2	"	1	07	"	1 14	
35	80 Bondere Ambrois	1	3	65	1	07	02	2 51	
36	19 Bonnam alphonse	1	3	38	1	07	02	1 97	
37	15 Carbone Vincent Lorraine	1	6	65	1	07	02	2 72	
38	17 Bonnam Joseph	1	"	"	1	"	"	1 00	
39	138 Artan Aimé	1	2	47	1	07	02	2 08	
40	120 Niguerie Marie	1	"	"	1	"	"	1 00	
41	119 Nauzi alexandre	1	9	51	1	07	02	2 65	
42	134 Doum pierre	1	"	21	1	"	02	1 42	
43	128 Derguy Jeanpierre	1	4	"	1	07	"	1 28	
44	101 Dauge Raymond pedou	1	4	30	1	07	02	1 88	
45	104 Dauge Guillaume Lorraine	1	2	37	1	07	02	1 88	
46	20 Bonnam George	1	3	32	1	07	"	1 85	
47	49 Builles J <sup>r</sup> et christophe	1	3	27	1	07	02	1 75	
	Total	47	154	1139				80 56	
	Recapitulatif								
	affouages	47	a	1 <sup>1</sup> / <sub>10</sub>				47	Total égal a 80,56
	vaches	154	a	0,07 l/m				10 78	
	brebis ou moutons	1139	a	0,02 l/m				22 78	

# Rôle

Supplémentaire en exécution de l'article 6 de l'arrêté  
de M<sup>onsieur</sup> le Maire de Genat a la date du 16 Mai 1892.

numéros	nom et prénom du propriétaire	Nombre de			Taxes pour chaque espèce de bétail par tête			Total à payer	Emargement		
		vaches	bovins ou moutons	brebis ou moutons	vaches	bœufs ou moutons	brebis ou moutons				
1	119	Aouzi Alexandre	"	"	79	"	"	"	125	98 75	
		report du rôle précédent	"	"	"	"	"	"	"	80 56	
		Total à recouvrer	-	-	-	-	-	-	-	179 31	

Le présent rôle d'offroye et de depoussone ainsi que  
le rôle supplémentaire ci dessus est certifié exact, pour un  
recouvrement d'une somme totale de Cent soixante dix neuf  
frans trente un centime par le Conseil municipal susdigné  
qui a signé o L'original

a Genat le 18 Juin 1892.

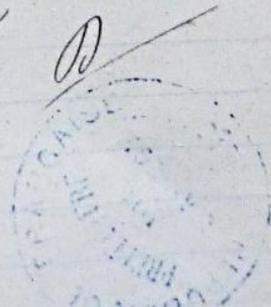
Pour Copie Conforme  
Le Maire



*Corste*

L'original  
du présent rôle a été rendu  
exécution par raison de ce jour.  
A Genat, le 22 Juin 1892  
P. le Maire  
Le Secrétaire Général

*[Signature]*



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE

DIRECTION  
DE L'AGRICULTURE

BUREAU

DES  
SUBSISTANCES  
et de la

Statistique agricole

Exécution de la circulaire  
du 25 septembre 1885.

STATISTIQUE AGRICOLE ANNUELLE

Commune de *Genat*

TABLEAU II. (A remplir par les Maires.)

Renseignements divers sur les ANIMAUX DE FERME  
et leurs produits en 1896

DÉPARTEMENT  
DE L'ARIÈGE

NOTA

Le présent questionnaire, dûment  
établi avec la plus rigoureuse exacti-  
tude, devra parvenir à la Préfec-  
ture pour l'arrondissement chef-lieu  
et aux Sous-Préfectures pour les  
deux autres arrondissements, le  
plus tôt possible.

A renvoyer rempli le plus  
tôt possible.

1° NOMBRE D'EXISTENCES PAR CATÉGORIES D'ANIMAUX.		EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 1896.	NOMBRE DE TÊTES ENLEVÉES par les maladies, les accidents, ou la vieillesse en 1896.		
ESPÈCES.....	Chevaline (adultes et jeunes)..... (Existant au 31 décembre 1896.)	8	"		
	Mulassière (adultes et jeunes)..... (Idem)	"	"		
	Asino (adultes et jeunes)..... (Idem)	27	3		
	Bovine.....	Taureaux..... (Idem)	2	"	
		Bœufs.....	de travail..... (Idem)	4	"
			à l'engrais..... (Idem)	"	"
		Vaches..... (Idem)	110	6	
		Élèves d'un an) Bouvillons..... (Idem)		6	1
			et au-dessus.) Génisses..... (Idem)	12	1
		Élèves de 6 mois à 1 an..... (Idem)	6	"	
		Veaux (au-dessous de 6 mois)..... (Idem)	"	"	
	Béliers (au-dessous de 2 ans)..... (Idem)	5	11		
	Ovine.....	Moutons (au-dessus de 2 ans)..... (Idem)	"	"	
		Brebis (au-dessus de 2 ans)..... (Idem)	440	30	
		Agneaux et Agnelles de 1 an à 2 ans. (Idem)	125	11	
		Agneaux et Agnelles de 6 mois à 1 an. (Idem)	20	3	
	Agneaux et Agnelles au-dessous de 6 mois..... (Idem)	15	6		
	Porcine (adultes et jeunes)..... (Idem)	150	12		
Caprine (adultes et jeunes)..... (Idem)	30	"			
2° PRINCIPAUX PRODUITS DES ANIMAUX.		PRODUCTION	VALEUR		
		TOTALE.	TOTALE.		
			FRANCS.		
			l. c.		
Lait (en hectolitres).....		73	de l'hect. 10 <sup>l.</sup>		
Laine en suint (en quintaux métriques) (1) (.....) (2) (504).....		6	du quint. 100		
Nombre de ruches d'abeilles en activité.....	Miel (en kilogrammes).....	"	du kilog. "		
	Cire (en kilogrammes).....	"	du kilog. "		

(1) Dans le cas où elle serait lavée à dos, le mentionner d'une façon précise.  
(2) Indiquer le nombre des animaux de l'espèce ovine tondu.

Certifié par nous, Maire de *Genat*  
A *Genat*, le 29 décembre 1896.

Le Maire,  
*Genat*

